

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/12083/Add.1  
27 mai 1976  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA FORCE DES NATIONS UNIES  
CHARGEE D'OBSERVER LE DEGAGEMENT

(pour la période allant du 25 novembre 1975 au 24 mai 1976)

Additif

OBSERVATIONS

1. Pendant la période considérée, la situation est demeurée calme dans la zone d'opérations de la FNUOD. Les deux parties ont continué à respecter le cessez-le-feu demandé par le Conseil de sécurité ainsi que l'Accord du 31 mai 1974 sur le dégage-ment entre les forces israéliennes et les forces syriennes, et à prêter leur concours à la FNUOD dans l'exercice de ses fonctions. Il n'y a pas eu d'incidents graves.
2. Si le secteur Israël-Syrie est calme à l'heure actuelle, la situation dans l'ensemble du Moyen-Orient demeure tendue et instable. Tant que de nouveaux progrès n'auront pas été réalisés vers une paix juste et durable, la situation au Moyen-Orient deviendra de plus en plus dangereuse.
3. Les efforts visant à faire progresser l'application de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité se sont poursuivis à plusieurs échelons au cours de la période considérée. J'ai pris une part active à ces efforts et, à ce sujet, je suis demeuré en rapport avec toutes les parties intéressées, ainsi qu'avec les coprésidents de la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité lui-même a consacré beaucoup de temps et d'attention au Moyen-Orient depuis la dernière fois qu'il a prorogé le mandat de la FNUOD. Il va de soi que je poursuivrai mes efforts en vue de la reprise du processus de négociation demandé par le Conseil de sécurité.
4. Dans ces conditions, mon opinion mûrement réfléchie est que la présence de la FNUOD demeure essentielle non seulement pour maintenir le calme dans le secteur Israël-Syrie mais aussi pour créer une atmosphère propice à la poursuite des efforts en faveur de la paix. C'est pourquoi je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FNUOD pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 30 novembre 1976. Le Gouvernement syrien, auprès duquel je viens de me rendre brièvement pour examiner cette question, a déclaré qu'il approuvait la prorogation proposée. Le Gouvernement israélien a lui aussi exprimé son accord.

5. En terminant le présent rapport, je tiens à exprimer ma gratitude aux gouvernements qui mettent des troupes à la disposition de la FNUOD et à ceux qui fournissent des observateurs militaires de l'ONUST affectés à la Force. Je saisis aussi cette occasion pour rendre hommage au commandant de la Force, le général Hannes Philipp, aux officiers et aux hommes de troupe de la FNUOD ainsi qu'à son personnel civil et aux observateurs militaires de l'ONUST affectés à la FNUOD, qui se sont tous acquittés de leurs tâches importantes et difficiles avec un dévouement et une efficacité exemplaires.

-----

